

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Usine de broyage de produits réfractaire sur la commune principale de l'AIOT 62 Route de l'Usine 24550 Mazeyrolles.

La référence de votre dossier est A-3-N7WK2C1PG et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/06/2023 à 16h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **41074430400032**

Organisme : **SOL HYDRO ENVIRONNEMENT**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **41343739300015**

Raison sociale **LFAURE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

208 route de l'usine

Le Got

24550 MAZEYROLLES

Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

Référent

Fonction : **Président**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Usine de broyage de produits réfractaire**

Description des activités :

Les activités de la SAS LAFAURE se partagent entre l'exploitation de carrières et transformation de pierre de taille calcaire, et l'exploitation et transformation d'argile. Le site de Mazeyrolles, concerné par cette déclaration, est dédié à la transformation et conditionnement d'argile, pour l'élaboration de divers produits naturels destinés à l'élevage, les cultures, l'étanchéité, la cosmétique... Ce site, dont les premières installations datent d'environ 90 ans, a été autorisé par arrêté préfectoral du 03/02/1966, et a progressivement évolué au fil du temps. Les aménagements et investissements récents ont notamment porté sur le réaménagement et modernisation de l'ensemble de l'usine en 2014, et la mise en place dernièrement d'une nouvelle ligne de production. L'activité repose aujourd'hui sur deux lignes de production implantées dans un bâtiment dédié : une ligne de production initiale (ligne historique n°1) et une nouvelle ligne de production (ligne n°2). Le procédé de fabrication de chacune de ces deux lignes de production repose sur des opérations de broyage, séchage, tamisage et conditionnement d'argile. L'équipement de séchage de la ligne initiale est basé sur un brûleur monobloc, dont la puissance thermique est de 3,6 MW. L'équipement de séchage de la nouvelle ligne de séchage est basé sur un brûleur en veine d'air, d'une puissance thermique de 3 MW. Ils sont tous deux alimentés au gaz propane depuis la cuve de stockage en place sur le site.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **62 Route de l'Usine 24550 Mazeyrolles**

X : 543072

Y : 6399725

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|----------|----------------------------|-------------------------------------|--------|------------|
| 2910 | 2910-A-2 | Installation de combustion | Puissance thermique nominale 6.6 MW | DC | |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Le site est à l'origine de 3 points de rejets atmosphériques canalisés : un rejet issu du dépoussiéreur, et deux rejets de gaz de combustion. Des mesures ont été réalisées par l'APAVE en 2022, et ont montré une conformité par rapport aux valeurs limites d'émissions applicables réglementairement.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Dépoussiéreur

Autres sources :

-

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets qui sont produits sur ce site sont générés par la maintenance des équipements des lignes de fabrication et de conditionnement.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

La lutte contre l'incendie est assurée par un poteau présent à l'entrée du site. Ce poteau est capable de fournir un débit minimal de 62 m³/h pendant au moins 2 heures. Il se situe à une distance inférieure à 100 mètres des installations, en particulier des lignes de production.

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **12907367**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

| Nom de l'autorisation ou de la déclaration | Date de dépôt | Organisme en charge de l'instruction |
|---|---------------|--------------------------------------|
| Autorisation: "Atelier de broyage de produits réfractaires" | 03/02/1966 | DREAL |

Déclaration 4718 "Stockage de gaz
inflammables liquéfiés"

31/05/1995

DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_de_depot_declaration_2910.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Cadastre_LAFAURE_2910_.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_d_ensemble_200_D_2910.pdf

Modification des prescriptions applicables :

Demande_d_aménagement_declaration_2910.pdf